

RÉSUMÉ

1- Nom du chercheur principal et institution de rattachement

Marie-Marthe Cousineau, Ph. D., Université de Montréal

2- Nom du ou des co-chercheurs et de leur(s) établissement (s)

Serge Brochu, Ph. D., Université de Montréal

Robert Ladouceur, Ph. D. Université Laval

Valérie Beauregard, candidate au Ph. D. Université de Montréal (coordonnatrice)

3- Nom des partenaires du milieu impliqués dans la réalisation du projet

Ministère de la Sécurité publique

Établissements de détention de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de Hull, de St-Jérôme, Sherbrooke, Valleyfield, Sorel, Chicoutimi et Amos.

4- Établissement gestionnaire de la subvention

Université de Montréal

5- Titre du projet

Jeux et criminalité : une étude auprès des personnes détenues dans les prisons du Québec

6- Numéro du projet

2007-CR- 1181937

7- Titre de l'action concertée

La criminalité associée aux jeux de hasard et d'argent, Phase II

8- Partenaires de l'action concertée

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Les objectifs de l'étude envisagée consistaient à établir :

- ♦ la prévalence du jeu chez les personnes incarcérées dans les prisons du Québec;
- ♦ la proportion et le profil des personnes détenues au sein des prisons du Québec qui ne jouent pas ou qui peuvent être qualifiées de joueurs i) récréatifs, ii) à risque ou iii) pathologiques;
- ♦ la proportion des crimes liés au jeu pour les différentes catégories de joueurs (joueurs récréatifs, à risque ou pathologiques probables);
- ♦ le(s) type(s) de crime(s) lié(s) au jeu pour les différentes catégories de joueurs (récréatifs, à risque ou pathologiques) ;
- ♦ le(s) type(s) de relation jeu-crime (*psychophysiologique, économique-compulsive et systémique*) se dessinant en tenant compte des catégories de joueurs (récréatifs, à risque ou pathologiques probables);
- ♦ la présence d'une problématique plus complexe impliquant la pratique des jeux de hasard et d'argent, la consommation d'alcool et /ou de drogues et la commission de crimes.

La méthodologie

- ♦ L'étude a été conduite par voie d'entrevues en face à face auprès de personnes détenues dans les prisons du Québec. Signalons, au passage, que les prisons provinciales reçoivent les personnes en attente de procès, dites en détention provisoire, et les personnes condamnées à des peines de prison de deux ans moins un jour ou moins.
- ♦ Bien qu'elle devait initialement se tenir auprès d'hommes et de femmes détenus, l'étude a connu un plus grand succès auprès des hommes (n = 410) que des femmes (n = 10). Aucune analyse statistique n'a pu être réalisée concernant les femmes.
- ♦ L'échantillon d'hommes détenus est constitué de jeunes hommes (35% sont âgés entre 24 et 34 ans, 28% entre 35 et 44 ans et seulement 19% de 45 ans et plus), Canadiens français (84%), célibataires (56%), occupant un emploi régulier (47%) ou un emploi occasionnel ou à temps partiel (13%).
- ♦ La grande majorité d'entre eux n'en sont pas à leur première incarcération, la moyenne étant de 5,4 incarcérations antérieures et le nombre moyen de chefs d'accusation liés à la sentence actuelle de 7,6.
- ♦ Ces hommes sont détenus dans des centres de détention de capacités logistiques variées (grands centres : n=252 (61,5%), centres de taille moyenne : n = 117 (28,5%) et petits centres : n = 41 (10,0%).
- ♦ Les instruments utilisés pour la collecte de données sont : une version écourtée et adaptée du questionnaire informatisé sur le mode de vie des détenus (QIMV); un calendrier couvrant les douze mois ayant précédé l'incarcération du détenu interrogé, mettant en relation les principaux événements de vie (anniversaires, unions, séparations amoureuses, naissances, hospitalisation, incarcération...), les actes criminels (connus ou non des autorités), la consommation de drogues (produits, fréquence, quantité, argent dépensé) et la pratique du jeu (fréquence, montant misé, gains) se produisant durant cette année; l'échelle de dépendance à l'alcool (ADS); le test de dépistage de l'abus de drogue (DAST); et le DSM-IV pour établir la dépendance au jeu (joueurs récréatifs : 0, 1, 2 critères; joueurs à risque : 3, 4 critères; joueurs pathologiques probables: 5 critères et plus).

Les principaux constats

❖ Profil de jeu de hasard et d'argent chez les détenus dans les prisons du Québec

- ♦ On compte dans les prisons du Québec proportionnellement moins de joueurs (58%) que dans la population générale (autour de 80%).
- ♦ On y trouve toutefois une proportion significativement plus grande de joueurs à risque (1,7%) ou pathologiques probables (2,7%) que dans la population en général (0,9 et 0,8% respectivement).
- ♦ Les joueurs à risque et pathologiques probables sont proportionnellement plus nombreux à jouer régulièrement, voire quotidiennement, que les joueurs récréatifs.
- ♦ La somme des revenus légaux et illégaux déclarés par les joueurs à risque et pathologiques probables est significativement plus élevée que pour les joueurs récréatifs. Il est probable qu'une part importante de ces revenus serve à assurer la pratique du jeu.

❖ Jeu et criminalité

- ♦ L'analyse des calendriers qui rendent compte de l'ensemble des crimes commis révélés par les répondants, que ceux-ci soient connus ou non des autorités, montre que les joueurs, toutes catégories confondues, ne commettraient pas plus de crimes que les non-joueurs.
- ♦ Un nombre supérieur de crimes seraient toutefois commis par les joueurs en période de jeu qu'en période *d'abstinence*.
- ♦ De même, le profil de criminalité des joueurs et des non-joueurs – commission de crimes violents, de crimes lucratifs ou d'autres types de crimes - paraît comparable, les crimes lucratifs y tenant la plus grande part, et de loin.
- ♦ Comme les détenus consommateurs réguliers ou dépendants de l'alcool et des drogues, ceux identifiés comme ayant un problème de jeu ou à risque d'en développer un associent une proportion importante de leur criminalité à leur dépendance. Ainsi, la majorité des joueurs pathologiques déclarent que plus de la moitié des crimes qu'ils ont commis seraient dus à la pratique de jeux de hasard et d'argent. Ceci n'implique toutefois qu'un petit nombre de détenus qui se révèlent joueurs pathologiques.
- ♦ Enfin, des détenus ont confié avoir joué ou même avoir été initiés au jeu en prison, ce qui donnera lieu à une autre étude.

❖ Alcool/drogues – jeux – criminalité

- ♦ Une relation statistiquement significative apparaît entre la fréquence de consommation de drogues et la dépendance au jeu.
- ♦ Il ne paraît par ailleurs pas exister de relation statistiquement significative entre la dépendance à l'alcool et aux drogues et la dépendance au jeu.
- ♦ Ce résultat peut possiblement s'expliquer par la disproportion des personnes dépendantes, notamment aux drogues (76,6 % des consommateurs), à l'alcool (9,9 % des usagers) et aux jeux de hasard et d'argent (à risque: 1,7 % des joueurs et pathologiques probables : 2,7 % des joueurs).
- ♦ Il est également possible qu'une forme de dépendance exclût l'autre.
- ♦ Par ailleurs, le sens de la relation n'a pas pu être établi. Se pose ici le problème de la poule et de l'œuf, que seule une étude de trajectoires pourrait résoudre.
- ♦ N'empêche qu'on trouve, dans les prisons du Québec, des détenus pour lesquels un problème de jeu paraît venir compliquer un problème de consommation d'alcool ou de drogues, ou vice-versa.

- ◆ Dans ce cas, la commission d'actes criminels, s'agissant plus spécialement d'une criminalité lucrative, paraît se multiplier.
- ◆ Les données laissent entrevoir que l'accroissement de la criminalité lucrative pourrait multiplier les occasions de criminalité violente, mais le fait n'est pas statistiquement avéré.

Des pistes d'action

- ◆ Si le dépistage des problèmes d'alcool et de drogues est courant en institution, celui des problèmes de jeu l'est beaucoup moins. Il s'agirait d'une avenue à développer. On aurait ainsi une meilleure idée de l'ampleur du jeu problématique qui touche les personnes détenues et on pourrait mieux cibler les personnes auprès desquelles intervenir.
- ◆ Si la proportion de joueurs en prison se révèle moindre que celle observée dans la population générale, la proportion de joueurs à risque et pathologiques probables y paraît nettement plus élevée. Et si cela ne concerne qu'un petit nombre de personnes détenues dans le présent échantillon (18), reporté à la population totale des personnes admises en détention au cours d'une année (s'établissant autour de 30,000), cela pourrait vouloir dire que plus de 600 personnes incarcérées présentent des problèmes de jeu, étant entendu qu'une portion des détenus (estimés ici à 1 sur 2) peuvent cumuler plusieurs entrées en prison au cours d'une même année. Il y a dès lors lieu de se questionner sur l'opportunité d'offrir des programmes de traitement aux détenus aux prises avec un problème de jeu.
- ◆ Comme les séjours en prison sont généralement très courts, un partenariat avec des centres de traitement à l'extérieur de la prison, plutôt que des programmes fournis en prison, est à envisager.
- ◆ On l'a vu, il paraît se dessiner une certaine relation entre la consommation de substances psychoactives et le développement de problèmes de jeu chez les détenus. Se pose toutefois la question de la poule et de l'œuf. Autrement dit, est-ce la consommation d'alcool et de drogues qui, par les coûts qu'elle implique, entraînerait la pratique du jeu comme moyen envisagé pour soutenir cette consommation, ou est-ce la pratique du jeu, par la pression qu'elle met sur l'individu lorsqu'elle devient hors contrôle (joueurs à risque ou pathologiques probables) qui entraînerait la consommation de substances psychoactives. La réalisation d'une étude de trajectoires paraît dès lors des plus pertinentes.
- ◆ Qu'il y ait transfert de dépendance aux substances psychoactives vers le jeu ou encore double dépendance, une relation economico-compulsive semble se dessiner entre ces comportements. Certains détenus avouent qu'une part de leurs crimes ont été commis pour financer leur consommation de drogues, principalement, et leurs habitudes de jeu. Ces indices renforcent l'importance d'intervenir sur ces problématiques pour diminuer les risques de récidive.
- ◆ Enfin, des détenus ayant confié avoir participé à des jeux de hasard et d'argent en prison, une conclusion doit être tirée : malgré l'interdiction de jouer aux jeux de hasard et d'argent à l'intérieur des murs, des jeux et paris s'y tiennent. D'ailleurs, des études antérieures donnent déjà des indications sur la proportion de joueurs, la fréquence, les types de jeu et les mises pratiquées à l'intérieur des murs. Ces études n'abordent pas, ou peu s'en faut : l'aspect symbolique du jeu en détention; les facteurs qui influencent positivement ou négativement la participation à ces activités; les éléments qui sont susceptibles de conduire à l'excès; et le sens qu'accordent les détenus à leur implication dans le jeu en détention.
- ◆ Une nouvelle étude se dessine encore ici, laquelle est d'ailleurs d'ores et déjà en cours, subventionnée par le FQRSC. À suivre donc...

Le contexte entourant le développement de la recherche : quelques constats

- ♦ Au cours des deux dernières décennies, la société canadienne a connu une montée fulgurante de la disponibilité et de la diversité des jeux de hasard et d'argent.
- ♦ L'offre étatique de jeu génère sans contredit des profits importants pour les gouvernements... beaucoup plus exceptionnels pour les individus.
- ♦ Malgré ce fait connu, plus de 80% des adultes québécois s'adonneraient à au moins une sorte de jeu de hasard et d'argent (Chevalier, Hamel, Ladouceur, Jacques, Allard et Sévigny, 2004).
- ♦ On trouve dans la population générale autour de 0,8 % de joueurs pathologiques (Ladouceur, Chevalier, Sévigny, et Hamel, 2005).
- ♦ La pratique des jeux de hasard et d'argent entraîne des coûts économiques et sociaux importants, plus spécialement liés au jeu pathologique et à la criminalité.
- ♦ Certaines populations paraissent se démarquer en ce qui concerne le **jeu problématique**.
- ♦ Ce serait notamment le cas des **personnes judiciarisées** qui présenteraient des taux de prévalence plus élevés que dans la population générale.
- ♦ Les taux de prévalence établis d'une étude à l'autre sont toutefois difficilement comparables, en raison de la diversité des outils méthodologiques utilisés. Ils passent de 5% à 38%.
- ♦ Mais, surtout, la **relation** entre les habitudes de jeu et le comportement criminel demeure à ce jour **ambiguë**.
- ♦ Nous avons entrepris de nous y intéresser.